FICHE REPÈRES DU RSU 2022

Communes de Bretagne ayant entre 5000 et 9999 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

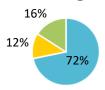
79%

> 71 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 90 recensées

> 7 173 agents recensés dans ces collectivités dont 5 149 fonctionnaires, 876 contractuels permanents et 1 148 contractuels non permanents

Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires



- FonctionnairesContractuels permanentsContractuels non permanents
- **Effectif** Nb de coll **Minimum** Maximum moyen concernées 33 149 73 71 1 50 13 71 1 53 71 17
- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- ► 8,11 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 0,5 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 12 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

- Caractéristiques des agents permanents

> 50% d'agents relevant de la filière technique

				No moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	21,6%	16,4%	20,8%	17,7
Technique	51,6%	41,2%	50,1%	42,5
Culturelle	4,7%	8,3%	5,2%	4,6
Sportive	0,5%	0,8%	0,5%	1,3
Sociale	6,9%	4,2%	6,5%	5,5
Médico-sociale	1,7%	2,2%	1,8%	3,7
Médico-technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Police municipale	2,2%	0,0%	1,9%	1,9
Animation	10,7%	26,8%	13,1%	11,2
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	85

 80% d'agents relevant de la catégorie C

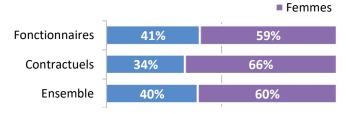


Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 60% ■ Hommes



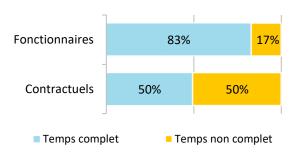
Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 39% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints territoriaux d'animation	11%
Agents de maîtrise	6%
Rédacteurs	5%

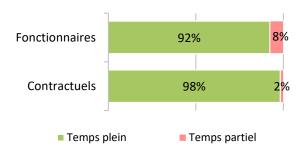
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

 83% des fonctionnaires à temps complet contre 50% des contractuels



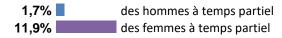
 8% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	40%	Culturelle	75%
Animation	30%	Animation	75%
Technique	18%	Médico-sociale	63%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

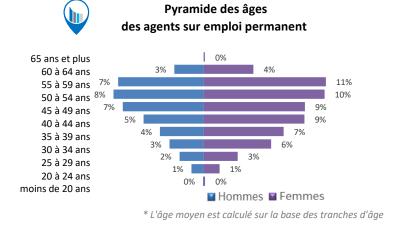


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,59	
Contractuels	40,20	
permanents	40,20	
Ensemble des 46,52		
permanents	40,32	
Âge moyen*		
des agents non permanent		
Contractuels non	37,09	
permanents	37,03	



Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 91,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 68,5 fonctionnaires
- > 9,5 contractuels permanents
- > 13,5 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

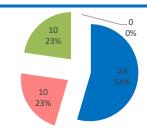


61,6 ETPR

- Positions particulières

1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 19,8%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
8,6%	91,6%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
83,7 agents	84,9 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022				
Fonctionnaires 4 -1,0%				
Contractuels 7 17,7%				
Ensemble 7 1,4%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	42%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	21%
Départ à la retraite	12%
Mutation (changement de collectivité)	10%
Démission	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	41%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	19%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	9%
permanent Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	7%
* Variation des effectifs :	

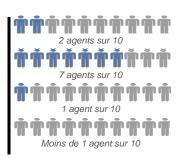
(effectif physique rémunéré au 31/12/2022- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels En moyenne, 2,6% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- 8 Ruptures conventionnelles actées en 10,1% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10

> Non concernés Avancements d'échelon Avancements de grade **Promotions** 1,3% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

21% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	11	6
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

lyresse

62%

24%

5%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

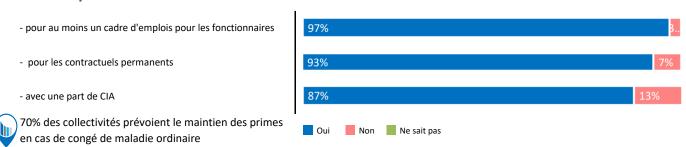
Budget et rémunérations



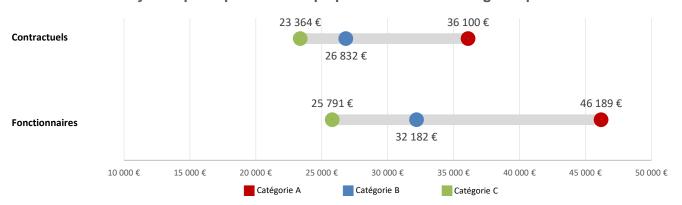
Les charges de personnel représentent 53,89 % des dépenses de fonctionnement



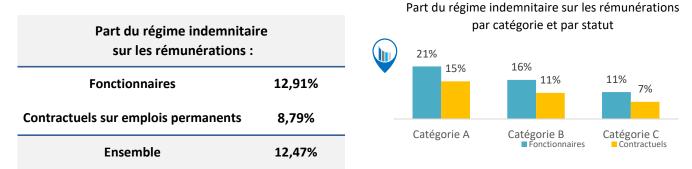
► Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,47 %



En moyenne, 1753 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



> 75% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

En moyenne, 18,7 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 9,6 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,12%	2,62%	4,75%	1,81%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,78%	2,62%	7,03%	1,81%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,36%	3,01%	7,58%	2,09%

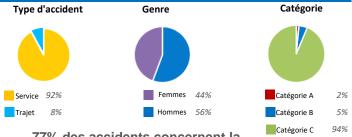
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 37,95 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

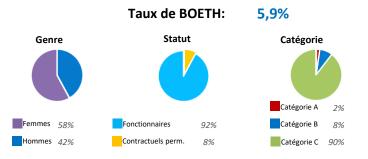
- 96% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 6,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 41 jours d'absence consécutifs par accident du travail



77% des accidents concernent la filière technique

Handicap

96% des collectivités ont au moins un agent **BOETH**



0,7 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises 14 332 € Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le 3 066 € maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

24 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 3 013 € 128€ Coût par jour de formation :

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

11%

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2% des femmes 1,7% des hommes

90%

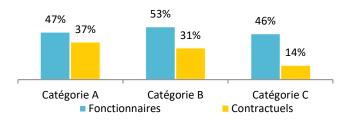
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 43% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

41% des femmes et 45% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

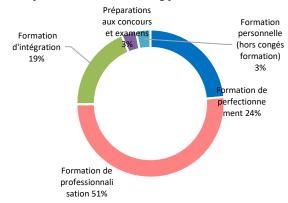


Le budget médian consacré à la formation est de 28 131 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	63%
Autres organismes	26%
Coût de la formation des apprentis	6%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent:

> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	68%
Autres organismes	29%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%
Collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

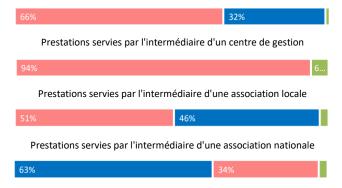
47% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

> 47% Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen			•
annuel par	170 €	173 €	
bénéficiaire			
En co	urs Ou	ui Non Ne	sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

59% des collectivités concernées par des grèves





Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	ССР
3	0	0

21,1% des collectivités ont engagé des négociations collectives

18,3% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Fiche "Repères" du RSU 6/7

- Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 1 Date de publication : mars 2024

Fiche "Repères" du RSU 7/7